



CORPORATION
MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC

Fury Gold complète l'acquisition de Corporation Métaux Précieux du Québec

MONTREAL et TORONTO, Canada – 28 avril 2025 – Fury Gold Mines Limited (TSX : FURY, NYSE American : FURY) (« Fury ») a le plaisir d'annoncer la conclusion de la transaction avec Corporation Métaux Précieux du Québec (« QPM »), annoncée précédemment le 26 février 2025, par laquelle Fury a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de QPM (les « actions QPM ») conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (l'« arrangement »).

Conformément à l'arrangement, les anciens actionnaires de QPM ont reçu 0,0741 action ordinaire de Fury (chaque action ordinaire entière de Fury, une « action Fury ») pour chaque action QPM détenue (le « ratio d'échange »). À la suite à l'arrangement, Fury a émis un total de 8 394 137 actions Fury à la clôture de l'arrangement. De plus, les options et les bons de souscription de QPM en circulation au moment de la clôture de l'arrangement peuvent désormais être exercés contre des actions Fury selon des modalités sensiblement identiques, le nombre d'actions Fury pouvant être émises à l'exercice et le prix d'exercice étant ajusté conformément au ratio d'échange.

Faits saillants de la transaction :

- Augmentation de l'envergure et diversification accrue grâce à l'ajout de plusieurs actifs d'exploration aurifère et de minéraux critiques prometteurs situés au Québec.
- Synergie et économies de coûts grâce à l'expérience du conseil d'administration et de l'équipe de direction de Fury, qui ont mené la société issue du regroupement, en matière de levée de capitaux, de découvertes, de succès en exploration et d'engagement communautaire.

Avec la finalisation de l'acquisition de QPM, Fury détient désormais un portefeuille d'exploration aurifère et minérale critique totalisant plus de 157 000 hectares au Québec. Les propriétés acquises par Fury dans le cadre de l'arrangement comprennent les projets Sakami, Elmer Est et Kipawa. Pour plus de détails sur les projets de QPM, veuillez consulter le communiqué de presse du [26 février 2025](#).

Tim Clark, chef de la direction de Fury, a déclaré : « Nous sommes heureux de conclure officiellement cette transaction transformatrice, qui double la présence de Fury sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. L'intégration des actifs aurifères et minéraux critiques à fort potentiel de QPM au portefeuille existant et à la solide situation financière de Fury crée une plateforme plus robuste pour l'exploration et la croissance. Nous sommes convaincus que la combinaison des forces de nos équipes et de nos

ressources permettra d'accroître l'efficacité opérationnelle et de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires. »

Normand Champigny, chef de la direction et administrateur de QPM, a déclaré : « La conclusion de cette transaction avec Fury marque un nouveau chapitre passionnant pour les actionnaires de QPM. Grâce à l'accès au solide leadership, aux ressources financières et à l'expertise en matière de permis de Fury, nous sommes confiants dans notre capacité accrue à accélérer les efforts d'exploration à Sakami et au-delà. Ce regroupement valide le travail accompli à ce jour et positionne les actifs pour une progression significative, offrant un potentiel de hausse important dans le marché aurifère actuel, favorable. »

La négociation des actions de QPM à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») a été suspendue et le restera jusqu'à leur radiation de la cote de la TSXV, prévue vers le 30 avril 2025. Les actions de QPM seront également radiées de la cote de la Bourse de Francfort. À la suite de cette radiation, QPM a l'intention de déposer une demande auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes au Canada pour cesser d'être un émetteur assujéti.

Dans le cadre de l'arrangement, Fury déposera un rapport sur son profil SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, conformément au Règlement 62-103 sur le système d'alerte et les questions connexes relatives aux offres publiques d'achat et aux déclarations d'initiés, contenant des renseignements supplémentaires sur les points susmentionnés. Vous pouvez obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec Margaux Villalpando, Relations avec les investisseurs de Fury, au 844 601-0841.

McMillan LLP agit à titre de conseiller juridique canadien de Fury et BCF Business Law agit à titre de conseiller juridique canadien de QPM dans le cadre de l'arrangement.

À propos de Fury Gold Mines Limited

Fury Gold Mines Limited est une société d'exploration axée sur le Canada, implantée dans deux régions minières prolifiques à travers le pays et détient une participation d'environ 12,8 millions d'actions ordinaires dans Dolly Varden Silver Corp. (environ 16 % des actions émises). Dirigée par une équipe de direction et un conseil d'administration ayant fait leurs preuves dans le financement et l'avancement des actifs d'exploration, Fury a l'intention de développer sa plateforme aurifère de plusieurs millions d'onces grâce à une évaluation rigoureuse des projets et à l'excellence de l'exploration. Fury s'engage à respecter les normes les plus élevées de l'industrie en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion environnementale, d'engagement communautaire et d'exploitation minière durable. Pour plus d'informations sur Fury Gold Mines, visitez www.furygoldmines.com.

À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM détient une importante position foncière dans le territoire très prometteur d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, près de la mine d'or Éléonore de Dhilmar Ltd. (antérieurement détenue par Newmont Corporation). QPM se concentre sur l'avancement de son projet aurifère Sakami et de son indice de

lithium Ninaaskumuwin récemment découvert et prêt à être foré sur le projet Elmer Est. De plus, QPM détient une participation de 68 % dans le projet de terres rares de Kipawa situé près de Témiscaming, au Québec.

Pour de plus amples renseignements sur Fury Gold Mines Limited, veuillez contacter :

Margaux Villalpando, Relations avec les investisseurs

Tél. : (844) 601-0841

Courriel : info@furygoldmines.com

Site Web : www.furygoldmines.com

Pour de plus amples renseignements sur QPM, veuillez contacter :

Normand Champigny, chef de la direction

Tél. : (514) 979-4746

Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

Informations prospectives

Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de quelque État que ce soit, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes américaines (telles que définies dans le Règlement S du U.S. Securities Act), à moins qu'ils ne soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act et des lois applicables des États ou qu'une exemption à ces obligations d'enregistrement ne soit disponible.

Ce communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration qui exprime ou implique des discussions concernant des prédictions, des attentes, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses ou des événements futurs est une information prospective. Cela concerne en particulier les déclarations portant sur le potentiel des sociétés combinées et des propriétés récemment acquises, ainsi que l'obtention par QPM des approbations nécessaires et sa radiation de la Bourse de croissance TSX (TSXV) et de la Bourse de Francfort, ainsi que la cessation de son statut d'émetteur assujetti au Canada.

Fury et QPM ont tenté d'identifier les facteurs importants pouvant entraîner une différence significative entre les actions, événements ou résultats réels et ceux décrits dans les informations prospectives, notamment ceux découlant des conditions économiques générales, d'événements défavorables dans l'industrie, de la volatilité des prix des matières premières, des développements législatifs et réglementaires futurs, ainsi que d'autres risques décrits dans nos récentes déclarations de valeurs mobilières disponibles sur www.sedarplus.ca.

D'autres facteurs peuvent également faire en sorte que les actions, événements ou résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces informations se révéleront exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier excessivement aux informations prospectives. Ni Fury ni QPM ne s'engagent à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Aucune autorité réglementaire n'a approuvé le contenu de ce communiqué de presse.